

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 3 mai 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité :

*« Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024 les périodes d'ouverture de chasse sur certaines catégories de gibier ont été élargies. En ce qui concerne les chevrettes nées l'année précédente, la période de chasse a été fixée du mois de mai à janvier alors que jusqu'à présent les chevrettes étaient protégées jusqu'au mois de septembre. En outre, pour certains cervidés les périodes de chasse en battue ont été étendues jusqu'à fin janvier.*

*Il s'agit, suivant la motivation de ces adaptations, notamment de lutter contre la surpopulation du gibier et ainsi de protéger les forêts.*

*Dès lors, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité :*

- 1) Quels sont les chiffres exacts qui font conclure à une surpopulation du gibier ?*
- 2) Quelles sont les mesures prévues pour permettre aux chasseurs de remplir leurs obligations fixées dans leur plan de tir ?*
- 3) Vu la surpopulation du gibier, il nous importe de connaître par année le montant des indemnités versées pour dégâts causés par le gibier entre les années 2010 et 2024 (donc depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la chasse). »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Guy ARENDT  
Député



Gusty GRAAS  
Député